



## **Conférence de consensus sur le logement : la FFC est surprise par la forme et le fond**

Au moment où le gouvernement est en passe de proposer une loi logement, la FFC est surprise, voire déçue par la conférence dite de consensus sur l'avant-projet de loi logement.

Une déception sur la forme et sur le fond : alors que les acteurs attendent une loi de programmation leur permettant dans le temps d'avoir un peu de perspective, ils obtiennent un avant-projet de loi « ficelé » portant sur le développement de l'offre logement en promotion, valorisant une forte densité dans certains territoires, tout en laissant de côté la maison individuelle neuve, typologie d'habitat plébiscitée par les français, et les zones dites détendues mais où vivent la majorité de nos concitoyens.

« Si un ménage primo-accédant pouvait être propriétaire d'un 4 pièces de qualité dans le 7<sup>ième</sup> arrondissement parisien ou en centre-ville de Bordeaux cela se saurait » indique Gérard Lebesgue. « Les zones dites détendues offrent l'unique possibilité aux ménages primo-accédants aux revenus les plus faibles de pouvoir devenir propriétaires dans le neuf », de contribuer à la revitalisation de territoires où il existe encore de l'emploi et de l'attractivité. La seule politique de rénovation de passoir thermique des centres bourgs ne peut, à elle seule, être la solution aux problèmes de logement des français alors que la filière de rénovation n'est pas prête, que les coups d'une rénovation sont prohibitifs par rapport à la construction neuve pour atteindre la même performance en terme d'économie d'énergie et de développement durable.

« Nous espérons que le gouvernement saura entendre les attentes et les besoins des français en matière de logement et notamment ceux des primo-accédants. Nous espérons que le projet de loi et les débats parlementaires permettront un rééquilibrage et une véritable cohésion des territoires en matière de logement » précise Gérard Lebesgue.

La Fédération Française des Constructeurs de maisons individuelles est la **seule fédération indépendante et 100 % CMI**, c'est-à-dire regroupant uniquement des constructeurs respectueux de la loi du 19 décembre 1990.

Fondée en 1993 et présidée par Gérard LEBESGUE, elle a pour vocation de promouvoir la maison individuelle en secteur diffus, de représenter et défendre la profession, tout en ayant à l'esprit la protection du consommateur essentielle au regard de près de 80 % des Français plébiscitant ce type d'habitat. Site [www.ffcmi.com](http://www.ffcmi.com)

Contact presse : Anne-Marie MINASSIAN - 01 30 08 21 90 - [contact@ffcmi.com](mailto:contact@ffcmi.com)